

**ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0671\_TARIF APEI LONS CPOMAJUST 2021**  
Dotations annuelles 2021  
Ajustement de fin d'exercice dans le cadre du CPOM  
Établissements et Services de l'APEI  
de LONS-LE-SAUNIER

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et à la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil général du Jura n° CD\_2021\_024 du 28 mai 2021 approuvant le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU l'arrêté n° ARR\_2020\_1174\_TARIF\_APEILONS\_CPOMDOT\_012021 du 20 janvier 2021, fixant la dotation globale annuelle 2021 calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura accompagnés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, ainsi que les prix de journée ;

VU les états de suivi de l'activité mensuelle dans le cadre du CPOM 2020-2024 établis pour chacun des Établissements et Services gérés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER au titre de l'année 2021 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour les Établissements et Services gérés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, la dotation globale annuelle de l'année 2021, calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura, est ajustée en application de l'article 5.4.4. du CPOM.

Compte tenu des recettes perçues pour les extérieurs (1 156 017,26 €), la dotation financière globale définitive du Département du Jura, au titre de l'exercice 2021, versée à l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, est de **5 483 103,74 €**, soit :

Établissement	Dotations financières globales 2021 Département du Jura		Ajustement de fin d'exercice
	Initiale	Définitive	
Foyer d'Hébergement et UPHV - Lons-Le-Saunier	1 857 557,00	1 850 380,54	-7 176,46
FHMO - Lons-Le-Saunier	536 527,00	591 650,08	55 123,08
FAHS « La Tillette » - Crançot	1 940 108,00	1 929 702,16	-10 405,84
FAM « La Tillette » - Crançot	642 970,00	604 007,96	-38 962,04
Accueil de Jour Temps Partiel - Lons-Le-Saunier	42 718,00	45 451,00	2 733,00
SAVS	461 912,00	461 912,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 481 792,00</b>	<b>5 483 103,74</b>	<b>1 311,74</b>

En conséquence, le solde de régularisation de la dotation financière globale du Département du Jura, pour l'exercice 2021, est d'un montant de **1 311,74 €**.

**Un versement de 1 311,74 € est effectué au profit de l'APEI de Lons-Le-Saunier.**

ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur général de l'APEI de Lons-Le-Saunier ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département, affiché à l'Hôtel du Département et dans les locaux de l'établissement.

### Destinataires :

- Département
  - Mission Comptabilité
  - Direction de l'Autonomie
  - Recueil actes administratifs
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

### Signature de l'arrêté